

AFFAIRE n° 10.1

O B J E T : Zone d'Aménagement Concerté de la Providence.
Adaptation du Plan d'Aménagement de Zone.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux d'endiguement des ravines du Butor et Boucan Launay touchant à leur fin, les promoteurs chargés de la construction des logements et bureaux prévus dans le cadre de la première tranche de la ZAC de la Providence ont déposé ou s'appêtent à déposer leur demande de permis de construire.

Il apparaît nécessaire à cette occasion d'apporter au Plan d'Aménagement de Zone quelques adaptations visant soit à améliorer le parti d'urbanisme, soit à prendre en compte des modifications intervenues dans l'implantation des ouvrages ou des équipements publics.

Je vous demande votre avis sur les adaptations proposées, lesquelles devront ensuite faire l'objet d'une enquête publique.

*

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 8. Décembre 1982